

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marabu Klarlack, 150 ml

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Vernis aérosol

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Marabu GmbH & Co. KG, Zweigniederlassung Schweiz

Flurstraße 55

8048 Zürich

Schweiz

No. de téléphone (+41) 79 46 35 35 0

Service émetteur / Department product safety

téléphone

Adresse email de la PRSI@marabu.com

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Aérosol 1 H222

H229

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H336

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F
P501.9	Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	acétate d'éthyle; acétate de n-butyle; propan-2-ol; acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
----------	---

Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

Autres informations complémentaires

En cas d'aération insuffisante, risque de formation de mélanges gazeux explosifs.

2.3. Autres dangers

Récipient sous pression. Possibilité de déformation et d'explosion à des températures supérieures à 50 °C, ce qui peut entraîner de graves blessures physiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent donc former des mélanges inflammables et explosifs avec l'air, même à des températures inférieures à 0 °C. L'utilisation dans des environnements insuffisamment ventilés peut entraîner des problèmes respiratoires, des étourdissements et, dans les cas les plus graves, une perte de conscience. Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****3.2. Mélanges**

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Composants dangereux *****acétate d'éthyle**

No. CAS 141-78-6
No. EINECS 205-500-4
Numéro d'enregistrement 01-2119475103-46
Concentration ≥ 20 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 2 H225
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H336

propan-2-ol

No. CAS 67-63-0
No. EINECS 200-661-7
Numéro d'enregistrement 01-2119457558-25
Concentration ≥ 20 < 25 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 2 H225
Eye Irrit. 2 H319
STOT SE 3 H336

acétate de n-butyle

No. CAS 123-86-4
No. EINECS 204-658-1
Numéro d'enregistrement 01-2119485493-29
Concentration ≥ 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 3 H226
STOT SE 3 H336

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

No. CAS 108-65-6
No. EINECS 203-603-9
Numéro d'enregistrement 01-2119475791-29
Concentration ≥ 1 < 10 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)
Flam. Liq. 3 H226
STOT SE 3 H336

2-butoxyéthanol

No. CAS 111-76-2
No. EINECS 203-905-0
Numéro d'enregistrement 01-2119475108-36

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Acute Tox. 3	H331
Acute Tox. 4	H312
Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319

ATE	orale	1.200	mg/kg
cATpE	dermale	1.100	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0,5	mg/l
ATE	par inhalation, Vapeurs	3	mg/l

Autres ingrédients**diméthyl éther**

No. CAS	115-10-6
No. EINECS	204-065-8
Numéro	01-2119472128-37

d'enregistrement

Concentration ≥ 25 < 50 %

[5]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Gas 1	H220
Press. Gas	

Notent

[5] Substance à limites d'exposition professionnelle Européennes

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Le produit étant contenu dans un récipient de gaz comprimé, il n'y a pas de risque d'ingestion. En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

Protéger les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle en cas de contact possible avec le produit (voir section 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquetage du produit (voir section 2) et/ou dans la section 11. D'autres symptômes sont possibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); une épaisse fumée noire; L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Veuillez porter des vêtements garantissant une protection complète contre les produits chimiques.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Tenir à l'écart des sources d'ignition. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Pour les secouristes : Porter une protection individuelle. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur. Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur. Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage lors de l'application de la préparation. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Possibilité de formation de charges électrostatiques lors du transport et de la manipulation.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité	C (gaz combustibles)
Classe de température	T2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Stocker conformément à la réglementation en vigueur)

Classes de stockage

Classe de stockage (Suisse)	2	Des gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression.
-----------------------------	---	--

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver les récipients à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Vernis aérosol

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

diméthyl éther

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1910	mg/m ³	1000	ppm(V)
Etablie le: 2016				

acétate d'éthyle

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	1400	mg/m ³	400	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	2800	mg/m ³	800	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2016; Remarque: INRS, NIOSH				

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	275	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	275	mg/m ³	50	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2016				

propan-2-ol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	500	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1000	mg/m ³	400	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2016; Remarque: B, INRS, NIOSH				

2-butoxyéthanol

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	49	mg/m ³	10	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	98	mg/m ³	20	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2016; Remarque: B, HSE, INRS, NIOSH				

acétate de n-butyle

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	480	mg/m ³	100	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	960	mg/m ³	200	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2016; Remarque: INRS, NIOSH				

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL) ***

acétate d'éthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006


Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	1468	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1468	g/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	63	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet aigu	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	37	mg/kg
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	367	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	4,5	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	367	mg/m ³

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	796	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	275	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	320	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	33	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	36	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	550	mg/m ³
acétate de n-butyle		
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d

propan-2-ol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	500	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	888	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	319	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/kg/d

2-butoxyéthanol

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1091	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	125	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	98	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	89,5	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	426	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26,7	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	147	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	75	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	59	mg/m³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6,3	mg/kg

diméthyl éther



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1894	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	471	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC) *****acétate d'éthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eeau	
Concentration	0,26	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Aquatique	
Concentration	0,026	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,34	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,034	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,22	mg/kg

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Substance de référence	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,329	mg/kg
Source	Données de la littérature	
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	6,35	mg/l
acétate de n-butyle		
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,981	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0,0981	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,0903	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	0,36	mg/l

propan-2-ol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	140,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	2251	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	552	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	28	mg/kg

2-butoxyéthanol

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	8,8	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	2,8	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	34,6	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	463	mg/l

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,88	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	3,46	mg/kg
diméthyl éther		
Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,155	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	eau (rejet intermittent)	
Concentration	1,549	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,016	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	160	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	0,681	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,069	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,045	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Avant les pauses et après la journée de travail, veuillez vous laver les mains et/ou le visage. Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné. Avant réutilisation, les vêtements de travail souillés doivent être nettoyés. Ranger à part les vêtements de travail.

Protection respiratoire - Note

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques agréés.

Protection des mains

Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange).

En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant > 0,7 mm

Temps de pénétration > 30 min

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Des blouses en coton ou en coton/synthétiques sont acceptables.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. En cas de dépassement des valeurs limites d'émission prescrites par la loi, une installation de traitement de l'air appropriée doit être mise en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière Aérosol

Couleur incolore

Odeur de solvant

Point de fusion

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Point de congélation

Remarque Non applicable en raison de la nature du produit

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur < 0 °C

inflammabilité

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Aérosol extrêmement inflammable.

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	2	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	18,6	%(V)

Point d'éclair

Valeur	< 0	°C
--------	-----	----

Température d'inflammabilité

Valeur	> 300	°C
--------	-------	----

température de décomposition

Remarque	non déterminé
----------	---------------

valeur pH

Remarque	Non applicable
Remarque	La substance/le mélange est insoluble (dans l'eau)

Viscosité

Remarque	
Remarque	non déterminé

solubilité(s)

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produit
----------	--

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produit
----------	--

Pression de vapeur

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produit
----------	--

Densité et/ou densité relative

Valeur	0,79	g/cm ³
température	20	°C

Densité de vapeur relative

Valeur	> 1
--------	-----

Caractéristiques des particules

Remarque	Non applicable en raison de la nature du produit
----------	--

9.2. Autres informations**Autres données**

Les données physiques sont des valeurs approximatives et se réfèrent aux composants utilisés importants pour la sécurité.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Stable à des températures inférieures à 50 °C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux. Éviter d'endommager les bombes aérosols, par exemple en les faisant tomber. Ne jamais percer les bombes aérosols, même après usage. Éviter les concentrations élevées de vapeurs de solvants. Respecter les consignes relatives à la ventilation (section 8).

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, substances fortement alcalines, substances fortement acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Regardez section 5.2 (Mesures de lutte contre l'incendie - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange). Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme (voir section 1).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

2-butoxyéthanol

ATE	1200	mg/kg
-----	------	-------

acétate de n-butyle

Espèces	rat (femelle)	
DL50	10760	mg/kg
méthode	OECD 423	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	2.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

acétate de n-butyle

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	14112	mg/kg
méthode	OCDE 402	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	5	mg/l

Administration/Forme	Poussières/Brouillards
----------------------	------------------------

méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)
---------	---

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont
----------	---

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**acétate de n-butyle**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
CL 50	> 21	mg/l
Durée d'exposition	4	h
méthode	OCDE 403	

2-butoxyéthanol

ATE	3	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Sensibilisation (Composants)**2-butoxyéthanol**

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Cancérogénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque	Les critères de classification sont remplis.
évaluation	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations. L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Autres données

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été évalué sous application de la règle d'additivité spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et classé conformément aux risques toxicologiques identifiés.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Le mélange a été évalué sous application de la règle de cumul spécifiée au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP et est classé comme non dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

Non applicable en raison de la nature du produit

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Éliminer en respectant la législation.

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD; RS 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610)

Emballages contaminés

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

Les emballages qui ne sont pas vides sont des déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Carte pour désignation du danger			
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

14.5. Dangers pour l'environnement	-		
Code de restrictions en tunnels	D		

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CH) 86,84 % 686 g/cm³

COV (CE) 86,84 % 686 g/cm³

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aérosol 1	Aérosol, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2



Nom commercial: Marabu Klarlack, 150 ml

Version: 5 / CH

Date de révision: 21.04.2023

N° de matière: 23111006857

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression: 06.10.2025

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
GGVSee: Gefahrgutverordnung See
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
CAS: Chemical Abstracts Service
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
EmS: Emergency Schedules
AICS: Australian Inventory of Chemical Substances
MITI: Ministry of International Trade and Industry (Japan)
TSCA: Toxic Substances Control Act (USA)
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
SVHC: Substances of very high concern
DNEL: Derived no effect level
PNEC: Predicted no effect concentration
UN: United Nations
OEL: Occupational exposure limit

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné à la date donnée et correspond à la législation en vigueur à ce jour.

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu du travail de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.